

N° CP 6^e/4207
Séance du 11 MAI 2007

C051
RENOUVELLEMENT D'UN ENSEMBLE DE PRESSURISATION DE POMMES
PAR LE SYNDICAT DES ARBORICULTEURS DE HABSHEIM
DANS LE CADRE DU GERPLAN
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE NAPOLEON

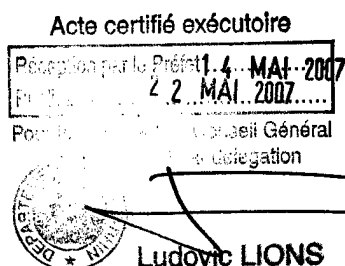
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n°2006/I-6^e/05 du 08/12/2005 du BP 2006 Cadre de vie,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date du 10 avril 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide, dans le cadre du GERPLAN de la communauté de communes de l'Île Napoléon, de donner un avis favorable à la demande du syndicat des arboriculteurs de Habsheim pour le financement du renouvellement d'un ensemble de pressurisation de pommes,
- ❖ Précise que le montant maximum de l'aide départementale est de 52.507,50 €, qui sera prélevé au 204/2042/74,
- ❖ Autorise le Président à signer la convention relative à cette subvention.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions



LE PRESIDENT

Charles BUTTNER